



© freepik

“

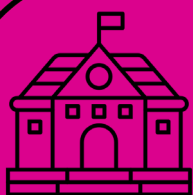
« J'ai pris conscience qu'il faut être acteur de sa carrière à la suite des ateliers Mobilité. Mes capacités professionnelles et personnelles ont été revalorisées. »

Agent territorial ayant bénéficié d'un atelier mobilité



”

Ateliers mobilité



Accompagner les collectivités dans la gestion des compétences

Développer la motivation des agents en leur permettant de réfléchir à leur avenir professionnel interne ou externe

Participer à l'élaboration avec les agents de projets de mobilité réalistes et réalisables

Contribuer à créer des dynamiques d'emploi à l'échelle de territoires pertinents

Disposer d'un outil polyvalent d'intervention RH et permettre un bilan d'étape pour l'agent

Un accompagnement individuel et renforcé pour les agents

Un prestataire extérieur spécialiste des bilans professionnels et de la formation en collectivité

Des échanges riches inter-collectivités

Un entretien exploratoire et un entretien de restitution



Favoriser l'évolution professionnelle des agents

Rechercher une mobilité interne, externe, dans la fonction publique territoriale ou au-delà

Résoudre une situation professionnelle difficile

Se positionner ou se préparer face à des évolutions de service

Créer un réseau professionnel

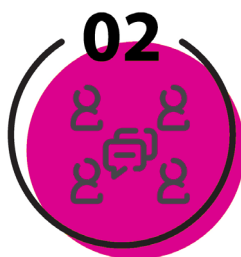


Comment ça marche ?

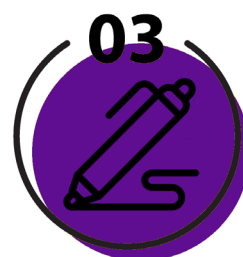
35h d'ateliers sur
4 mois, réparties en
5 entretiens individuels et
5 séances collectives de
8 personnes maximum



01
Entretien
exploratoire



02
Analyse du parcours
et de la situation professionnelle



03
Conception et construction
du projet : synthèse écrite



04
Entretien de restitution :
présentation du projet à la
collectivité



05
Lancement du projet
Reprise de
l'accompagnement par la
collectivité

Le prestataire qui assure les ateliers mobilité est spécialisé dans l'accompagnement individuel et collectif en insertion et transition professionnelles. Les consultants sont des spécialistes de l'évaluation des aptitudes et de l'orientation professionnelle. Ils accompagnent les agents fonctionnaires comme contractuels et proposent un matériel pédagogique adapté.

Informations pratiques

Modalités d'inscription

La collectivité et l'agent remplissent [le bulletin de pré-inscription](#) et le transmettent au CDG74.
Un entretien exploratoire a lieu avec le conseiller mobilité du CDG74.
Après accord sur la poursuite du processus, une convention est signée entre l'agent, la collectivité et le CDG.

Lieux d'intervention

Les entretiens exploratoires et de restitution se déroulent en visioconférence ou au CDG74.
Les ateliers menés par le prestataire se déroulent dans ses locaux à Chavanod.

Tarifs

Entretien exploratoire :
Gratuit pour les collectivités affiliées ou adhérentes au socle commun,
110 € pour les collectivités non affiliées
Ateliers (35 h) et entretien de restitution : 1 900 €

Contact

Charlotte HAMM
Responsable du Conseil en évolution professionnelle
04 56 49 57 66
cep@cdg74.fr
www.cdg74.fr